



REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS VETERANS

Objectifs:

Déjà instauré dans bon nombre de comités départementaux et régionaux le Championnat par Equipes de Clubs Vétérans a pour objectifs de :

- Promouvoir la pratique régulière des seniors hommes et femmes entrant dans le cadre ministériel « Sport et Santé »
- Répondre au besoin exprimé de cette catégorie la plus dense en effectifs de notre fédération.

En prolongement, et comme dans les autres championnats CDC, la FFPJP met en place à partir de 2017 un Rassemblement Départemental Vétérans annuel dans le but de valoriser cette catégorie en décernant chaque année le titre de Champion de France Vétérans des Clubs.

Article 1 :

Le Championnat départemental Vétérans (CDC-V) est ouvert à tous les licenciés ayant 60 ans dans l'année du championnat.

Le CDC-V est placé sous la gestion du Comité de Pilotage CDC.

Article 2 :

Il se déroule selon les mêmes modalités que le règlement des championnats des clubs aussi bien dans son organisation, la composition des équipes, les classements et le déroulement des rencontres. La mixité est autorisée sans aucune limite hommes ou femmes.

La règle des joueurs brûlés s'applique aussi aux joueurs vétérans s'ils sont amenés à jouer dans l'une ou l'autre équipe vétérans de leur club. Ils peuvent cependant évoluer librement (hommes et femmes) en CDC Open et CDC Féminin sans être considérés comme joueurs brûlés.

Article 3 :

Le CDC-V se déroulera sous la forme d'un rassemblement régional annuel unique et regroupant les différents champions issus de leur CDC-V respectif.

Article 4 :

Le nombre d'équipes participantes à la finale régional est limité à 8 avec les mêmes modalités d'indemnisation que le CDC Open

Inscriptions :

Le Comité de Pilotage CDC fera parvenir aux Clubs la demande d'inscription en nombre d'équipes courant décembre / mi janvier de chaque année.

Qualification des équipes :

Sont qualifiées pour la journée finale CDC les équipes classées premières de chaque division . Dans le cas où les comités régionaux issus des nouvelles régions créeraient un championnat régional vétérans unique celles-ci conserveront le même nombre total d'équipes à qualifier qui est le cumul de 1 équipe / commission territoriale (anciennes ligues de la nouvelle région).



REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS VETERANS

Article 5 :

La finale du CNC-V se déroulera en semaine sur 2,5 jours maximum courant le mois octobre / novembre et précédera la finale du CNC Jeunes.

Les comités régionaux devront envoyer les coordonnées de leurs équipes qualifiées au Comité de Pilotage CNC pour le 12 octobre de l'année en cours.

Les modalités du déroulement de la finale nationale seront envoyées aux équipes qualifiées dès connaissance des participants

Le présent règlement, adopté en Comité Directeur de Novembre 2017 et exposé au Congrès de BOURBON L'ARCHAMBAULT (03) du 25 novembre 2017 est valable à partir de la saison 2018 et tant qu'il n'est pas modifié par le Comité Directeur.